

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le prix de vente hors honoraires

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, **les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur**

BIEN A USAGE D'HABITATION		LOCATION	
de 10% TTC	pour les prix inférieurs à 100 000 €	Frais d'Etats de Lieux	3 € / m ² A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 7,3% TTC	pour les prix entre 100 001 € et 200 000 €		
de 6,6% TTC	pour les prix entre 200 001 € et 300 000 €		
de 6% TTC	pour les prix entre 300 001 € et 450 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10 € / m ² A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 5,8% TTC	pour les prix entre 450 001 € et 650 000 €		
de 5,3% TTC	pour les prix entre 650 001 € et 1 000 000 €		
de 5% TTC	pour les prix supérieurs à 1 000 001 €	Frais d'entremise et de négociation	30 € A la charge du bailleur
ESTIMATION			
150 € Offert dans le secteur BAB et villes attenantes			
AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT			
Barème valable à compter du 17/12/2019 et du mandat numéro 4217			

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial